ABMV
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 100 Avenue de la Libération
56300 PONTIVY
RCS LORIENT 890 637 671

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 11 090 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	11 090 euros
Absorption des pertes antérieures Au compte report à nouveau S'élevant ainsi à -4 152 euros	11 090 euros

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

